

**Extrait n°2022-09-29-COM-47 du registre des délibérations  
du Conseil métropolitain**

-----

**Séance du 29 septembre 2022**

Espace Public - Plans communaux d'alignement - Abrogation dans le cadre de l'élaboration du PLUm  
- Approbation suite à l'enquête publique et au rapport du commissaire enquêteur.

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 29 septembre, à 18h le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président.

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 23 septembre 2022.

**ETAIENT PRESENTS :**

**BOIGNY SUR BIONNE** : M. Luc MILLIAT (à partir de 18h20),  
**BOU** : M. Bruno CŒUR,  
**CHANTEAU** : M. Gilles PRONO,  
**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES, Mme Virginie BAULINET (à partir de 18h15), M. Cédric SCHMID,  
**COMBLEUX** : M. Francis TRIQUET,  
**FLEURY LES AUBRAIS** : Mme Carole CANETTE (à partir de 19h35), M. Bruno LACROIX, Mme  
Gyslène BORGNE, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Isabelle MULLER,  
**INGRE** : M. Christian DUMAS,  
**LA CHAPELLE SAINT MESMIN** : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, M. Vincent DEVALLEY,  
Mme Francine MEURGUES,  
**MARDIE** : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,  
**MARIGNY LES USAGES** : M. Philippe BEAUMONT,  
**OLIVET** : M. Matthieu SCHLESINGER, M. Fabien GASNIER, Mme Cécile ADELLE, M. Michel  
LECLERCQ, M. Romain SOULAS,  
**ORLEANS** : M. Serge GROUARD, M. Pascal TEBIBEL, Mme Fanny PICARD, M. Thomas RENAULT  
(jusqu'à 19h15), Mme Virginie MARCHAND, M. Jean-Paul IMBAULT, Mme Chrystel DE FILIPPI, M.  
Romain ROY, Mme Martine HOSRI, M. Quentin DEFOSSEZ, Mme Béatrice BARRUEL, Mme  
Florence CARRE, M. Michel MARTIN (jusqu'à 20h55), Mme Isabelle RASTOUL, Mme Laurence  
CORNAIRE, Mme Capucine FEDRIGO, Mme Dominique TRIPET, M. Baptiste CHAPUIS, Mme  
Christel ROYER, M. Ludovic BOURREAU,  
**ORMES** : M. Alain TOUCHARD (jusqu'à 20h40), Mme Odile MATHIEU,  
**SAINT CYR EN VAL** : M. Vincent MICHAUT,  
**SAINT DENIS EN VAL** : Mme Marie-Philippe LUBET,  
**SAINT HILAIRE SAINT MESMIN** : M. Stéphane CHOUIN,  
**SAINT JEAN DE BRAYE** : M. Franck FRADIN, Mme Brigitte JALLET, M. Christophe LAVIALLE, Mme  
Catherine GIRARD, M. Jean-Emmanuel RENELIER,  
**SAINT JEAN DE LA RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, M. Pascal  
LAVAL, M. Marceau VILLARET,  
**SAINT JEAN LE BLANC** : Mme Françoise GRIVOTET, M. François GRISON,  
**SAINT PRYVE SAINT MESMIN** : M. Thierry COUSIN,  
**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS (à partir de  
19h05), M. Gérard VESQUES (à partir de 18h25),

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

**FLEURY LES AUBRAIS :**

Mme Marilyne COULON donne pouvoir à M. Bruno LACROIX (à l'exception des délibérations n° 6, 11 et 30)

Mme Carole CANETTE donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS (jusqu'à 19h35 et à l'exception de la délibération n° 57)

**INGRE :**

M. Guillem LEROUX donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER

Mme Magalie PIAT donne pouvoir à M. Christian DUMAS

**OLIVET :**

Mme Rolande BOUBAULT donne pouvoir à Mme Cécile ADELLE (à l'exception de la délibération n° 12)

Mme Sandrine LEROUGE donne pouvoir à M. Fabien GASNIER

**ORLEANS :**

Mme Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Mme Fanny PICARD (à l'exception de la délibération n° 58)

Mme Régine BREANT donne pouvoir à Mme Chrystel DE FILIPPI (à l'exception de la délibération n° 58)

M. William CHANCERELLE donne pouvoir à Mme Virginie MARCHAND (à l'exception de la délibération n° 58)

M. Thibault CLOSSET donne pouvoir à Mme Capucine FEDRIGO (à l'exception des délibérations n° 6, 11, 12, 30, 57 et 58)

M. Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Mme Dominique TRIPET

M. Gérard GAUTIER donne pouvoir à Mme Christel ROYER (à l'exception des délibérations n° 6, 11, 30 et 58)

M. Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à M. Pascal LAVAL

Mme Ghislaine KOUNOWSKI donne pouvoir à M. Baptiste CHAPUIS

M. Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL (à l'exception des délibérations n° 6, 11, 30, 35 et 57)

M. Romain LONLAS donne pouvoir à M. Quentin DEFOSSEZ

Mme Sandrine MENIVARD donne pouvoir à M. Pascal TEBIBEL (à l'exception des délibérations n° 12 et 57)

M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à Mme Isabelle RASTOUL (à l'exception des délibérations n° 17, 18, 19, 20, 21 et 57)

M. Thomas RENAULT donne pouvoir à Mme Florence CARRE (à partir de 19h15 et à l'exception des délibérations n° 58 et 61)

**ORMES :**

M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à M. Thierry COUSIN (à partir de 20h40 et à l'exception des délibérations n° 6, 11, 30 et 57)

**SARAN :**

M. Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Mme Maryvonne HAUTIN (à l'exception de la délibération n° 58)

Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN (jusqu'à 19h05)

**SAINT DENIS EN VAL :**

M. Jérôme RICHARD donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET (à l'exception de la délibération n° 12)

**SAINT JEAN DE BRAYE :**

Mme Vanessa SLIMANI donne pouvoir à M. Christophe LAVIALLE

**SAINT JEAN DE LA RUEILLE :**

Mme Françoise BUREAU donne pouvoir à M. Marceau VILLARET (à l'exception de la délibération n° 58)

**SEMOY**

M. Laurent BAUDE donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU

**ETAIENT ABSENTS TOUTE LA SEANCE :**

**ORLEANS** : Mme Stéphanie RIST

**SAINT JEAN LE BLANC** : M. Fabrice GREHAL

**SAINT PRYVE SAINT MESMIN** : Mme Charlotte LACOLEY

Mme Fanny PICARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

<b>Nombre de délégués composant l'assemblée .....</b>	<b>89</b>
Nombre de délégués en exercice.....	89
Quorum.....	45

Séances
Commission espace public et proximité du 14 septembre 2022
Conseil métropolitain du 29 septembre 2022

47) Espace Public - Plans communaux d'alignement - Abrogation dans le cadre de l'élaboration du PLUm - Approbation suite à l'enquête publique et au rapport du commissaire enquêteur.

M. TOUCHARD expose :

Les articles L. 141-3 et R. 141-4 et suivants du code de la voirie routière fixent les conditions relatives au classement, au déclassement, à l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, à l'ouverture, au redressement et à l'élargissement des voies communales.

Compte tenu du fait que le code de la voirie routière n'a instauré aucune procédure spécifique pour modifier ou abroger un plan d'alignement, on considère que sa suppression est menée, conformément au principe du parallélisme des procédures, selon celle de son établissement, à savoir par délibération de l'organe délibérant après enquête publique et désannexion des plans du PLU (servitude EL7). Cette enquête publique a été menée consécutivement à celle relative au PLUm.

Dans le cas présent, cette procédure a eu pour objectif de supprimer les servitudes d'alignement de 11 des 22 communes de la métropole : Mardié, Olivet, Orléans, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran, Chécy et Fleury-les-Aubrais.

Les plans d'alignement de la rue de la Croix, rue de la Gobette, route des Muids, rue du Haut-Midi et rue de Verdun pour la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ; puis de la rue du Poirier pour Saint-Jean-de-la-Ruelle sont conservés et ont été annexés au PLUM.

L'enquête publique s'est déroulée du 30 mai au 14 juin 2022.

Trois sollicitations de riverains ont été notées par le commissaire enquêteur durant l'enquête, pour notamment de la prise d'informations concernant la procédure d'abrogation des plans communaux d'alignement ; une note a été remise au commissaire enquêteur et dont le gestionnaire a répondu. Ces éléments apparaissent dans le compte-rendu du commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête publique le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au dossier.

La présente délibération a pour objet d'approuver l'abrogation des plans communaux d'alignement.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L. 141-3 et R. 141-4 et suivants,

Vu la délibération n°2020-12-16-COM-87 du Conseil Métropolitain en date du 16 décembre 2021, approuvant le lancement de la procédure d'abrogation des plans communaux d'alignement,

Vu l'arrêté portant ouverture d'enquête publique et désignation du commissaire enquêteur n° A2022 59,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 30 mai 2022 au mardi 14 juin 2022 inclus,

Vu le rapport avec avis favorable du commissaire enquêteur en date du 21 juin 2022,

Vu l'avis de la commission espace public et proximité,

Il est demandé au conseil métropolitain de bien vouloir approuver l'abrogation des plans communaux d'alignement concernant les 11 communes suivantes :

- Chécy ;
  - Fleury-les-Aubrais ;
  - Mardié ;
  - Olivet ;
  - Orléans ;
  - Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, à l'exclusion des plans d'alignement de la rue de la Croix, rue de la Gobette, route des Muids, rue du Haut-Midi et rue de Verdun qui sont conservés ;
  - Saint-Jean-de-Braye ;
  - Saint-Jean-de-la-Ruelle, à l'exclusion du plan d'alignement de la rue du Poirier qui est conservé ;
  - Saint-Jean-le-Blanc ;
  - Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ;
  - Saran.
- procéder à la mise à jour du PLUM permettant de rendre effective l'abrogation de la servitude EL7 sur les communes précitées.

Annexes : 2

- rapport et conclusions du commissaire enquêteur.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

*Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>.*

DEPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE L'OUEST

Subdivision ORLEANS N° 4

# COMMUNE DE S<sup>T</sup> HILAIRE S<sup>T</sup> MESMIN

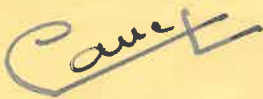
## RUE DE LA CROIX

### PLAN D'ALIGNEMENT

Vu pour être annexé à  
la délibération du Conseil  
Municipal du 17 Décembre  
1960 et à l'arrêté préfectoral  
en date de ce jour.

Orléans, le 5 JANV 1961

Pour le Préfet du Loiret  
Le Chef de Division délégué.



Dressé par l'Ingénieur T.P.E. soussigné

ORLÉANS le 16 SEPT 1960



Vérifié par l'Ingénieur d'Arrondissement

ORLÉANS le 19 SEP. 1960



Présenté par l'Ingénieur en Chef soussigné

ORLÉANS le 30 SEPT. 1960

Pour l'Ingénieur en Chef

DEPARTEMENT DU LOIRET



SAINT - HILAIRE - SAINT - MESMIN

===0000===

Rue de la Gobette

Projet d'élargissement et de fixation des alignements

==00==

*Préfecture  
28.12.26*

PLAN PARCELLAIRE

ECHELLE: 1/200

DATE

NATURE DE L'INTERVENTION

DATE	NATURE DE L'INTERVENTION

**S. C. P. Robert GEORGES & Nicolas BOUIS**

GEOMETRES - EXPERTS ASSOCIES

1, Rue d'Aquitaine

45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN

Tél. : 38. 43. 11. 09 - Fax : 38. 43. 53. 17

DATE

MARS 1996

Numéro du Dossier

95-054 /A

INDICE :

**1**

DEPARTEMENT DU LOIRET

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 045-244500468-20251001-2025OMARR0062-AR

S<sup>T</sup> HILAIRE S<sup>T</sup> MESMIN

VOIE COMMUNALE

RUE DU HAUT MIDI

PLAN D'ALIGNEMENT

Cabinet Marcel Kapfer  
géomètre D.p.l.G. Orléans

n° 3738 Mars 73

ECHELLE : 1/200e.

31 JUIL. 1973

*affiché en préfecture le 02-4-1975*  
1975

DEPARTEMENT DU LOIRET

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT

1

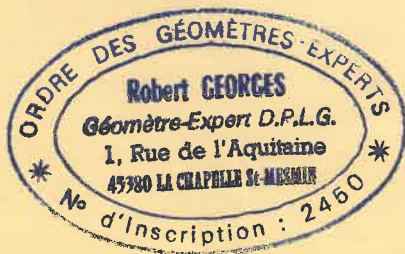
**ST HILAIRE ST MESMIN**

VOIE COMMUNALE

**RUE DES MUIDS**

PLAN D'ALIGNEMENT

PLAN N° 1



Cabinet Robert GEORGES  
Géomètre-Expert D.P.L.G.  
1, rue de l'Aquitaine  
45380 La Chapelle-St-Mesmin  
Tél : 38.43.11.09.

**ECHELLE : 1/200e.**

DEPARTEMENT DU LOIRET

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT

1

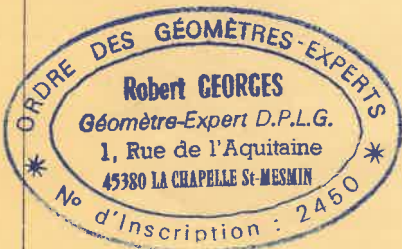
ST HILAIRE ST MESMIN

VOIE COMMUNALE

RUE DES MUIDS.

PLAN D'ALIGNEMENT

PLAN N° 2



Cabinet Robert GEORGES  
Géomètre-Expert D.P.L.G.  
1, rue de l'Aquitaine  
45380 La Chapelle-St-Mesmin  
Tél : 38.43.11.09

ECHELLE : 1/200e

DONT/ ET CHAUSSEES/

Département du Loiret

Arrondissement de l'Ouest

Subdivision Orléans 4<sup>e</sup>

M<sup>r</sup> BRUNOT  
Ingénieur en Chef

M<sup>r</sup> ROBERT  
Ing<sup>r</sup> d'Arrondissement

M<sup>r</sup> THENARD  
Ingénieur T.P.E.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 045-244500468-20251001-2025OMARR0062-AR

COMMUNE DE S'HILAIRE S'MESMIN

C.V.5

dit Rue de ~~Bertrand~~  
VERDUN

PLAN D'ALIGNEMENT

Echelle : 5<sup>m</sup> p.m.



Dressé par l'Ingénieur T.P.E. soussigné

Orléans le 4 Juillet 1951

signé Thenard

Vu et vérifié par l'Ingénieur d'Arrondissement

Orléans le 5 Juillet 1951

signé Robert

Présenté par l'Ingénieur en Chef soussigné

Orléans le 16 Juillet 1951

signé Brunot

Approuvé par la Commission Départementale  
le 21 Septembre 1951

# SAINT-JEAN DE LA RUEILLE

## Loiret

### PLAN D'ALIGNEMENT

### rue du poirier

Robert DUPON Géomètre Expert D.P.L.G. 22 rue Pasteur - 01100 SAINTE-GENEVIEVE (03) 18748377		Nouveaux Alignements	
références		DATE	INDICE
712	03 / 15	01 / 76	A
PIECE n° 01			
échelle : 1/200			

